

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES COTES-D'ARMOR

TARIFS

PORT DE PLAISANCE DE SAINT-CAST

Institués en application du Livre III de la cinquième partie « Transports et navigation maritimes » du Code des Transports

PORT DE PLAISANCE

Cahier des charges de la concession du 18 Mars 2009

Tarifs exprimés toutes taxes comprises (TVA à 20%)

(Sauf indication contraire spécifiée H.T)

Tout changement éventuel du taux de TVA en vigueur sera répercuté sur ces tarifs à compter de son application

TARIFS N° 48 - E

Applicables au 01.01.2026

ANNEE 2026

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026 (Prix TTC)

SOMMAIRE

I – Bassin à flot

II – Bassin à échouage : tarifs d'amarrage sur mouillage

III – Transport de passagers

IV – Redevance d'occupation des terre-pleins

V – Tarifs – Contrat de garanties d'usage

Les tarifs incluent la fourniture d'eau et d'électricité pour les usages courants ainsi que le recouvrement des coûts des prestations réalisées pour la réception et le traitement des déchets.

Le type d'escale et sa durée reste à l'approbation du Bureau du Port.

(*) Tarifs appliqués uniquement au titulaire d'un contrat avec le port.

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026 (Prix TTC)

I – BASSIN à FLOT :

CATEGORIES : La base de tarification est la longueur hors-tout (y compris les appareils fixes) et la largeur du navire. En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est celui de la catégorie correspondant à la largeur réelle du navire.		Contrat annuel / AOT économiques	Forfait Hiver 01/11 au 01/04	Basse saison 12/11 au 01/03	Moyenne saison 01/03 au 15/06 15/09 au 12/11	Basse Saison Escale (1) 12/11 au 01/03		Moyenne saison Escale (1) 01/03 au 15/06 15/09 au 12/11		Haute saison Escale (1) 15/06 au 15/09	
Longueur hors-tout	Largeur maximum	(*)	(5)	Mensuel (4)	Mensuel (4)	Jour (2)	Semaine (3)	Jour (2)	Semaine (3)	Jour (2)	Semaine (3)
Jusqu'à et = à 5,99 m	2,50 m	1222,00€	433,50€	145,50€	217,00€	10 €	50 €	14 €	70 €	18 €	108 €
De 6,00 m à 6,99 m	2,70 m	1508,00€	565,00€	188,50€	289,50€	13 €	65 €	17 €	85 €	21 €	126 €
De 7,00 m à 7,99 m	2,90 m	1866,50€	695,00€	232,50€	347,50€	17 €	85 €	20 €	100 €	26 €	156 €
De 8,00 m à 8,99 m	3,10 m	2156,50€	826,50€	276,00€	413,00€	19 €	95 €	23 €	115 €	29 €	174 €
De 9,00 m à 9,99 m	3,40 m	2659,00€	1000,50€	333,50€	500,50€	21 €	105 €	26 €	130 €	34 €	204 €
De 10,00 m à 10,99 m	3,70 m	3017,50€	1195,50€	398,50€	593,50€	23 €	115 €	31 €	155 €	37 €	222 €
De 11,00 m à 11,99 m	4,00 m	3593,00€	1347,00€	450,50€	656,00€	25 €	125 €	34 €	170 €	41 €	246 €
De 12,00 m à 12,99 m	4,30 m	3879,00€	1476,50€	492,50€	729,00€	27 €	135 €	37 €	185 €	45 €	270 €
De 13,00 m à 13,99 m	4,60 m	4554,00€	1695,00€	565,00€	835,00€	29 €	145 €	42 €	210 €	49 €	294 €
De 14,00 m à 14,99m	4,90 m	4884,50€	1846,50€	615,50€	928,00€	33 €	165 €	46 €	230 €	53 €	318 €
De 15,00 m à 15,99m	5,00 m	5675,50€	2038,00€	691,50€	1056,00€	37 €	185 €	52 €	260 €	59 €	354 €
De 16,00 m à 16,99m	5,10 m	6250,00€	2296,00€	759,50€	1156,00€	40 €	200 €	59 €	295 €	65 €	390 €
De 17,00 m à 17,99m	5,20 m	6968,00€	2551,50€	826,50€	1257,00€	43 €	215 €	65 €	325 €	71 €	426 €
De 18,00 m à 18,99m	5,30 m	7830,00€	2806,00€	893,00€	1358,00€	47 €	235 €	71 €	355 €	79 €	474 €
Au-delà de 19,00 m	-	Nous consulter		Nous consulter		+5 €/m supplément aire	Tarif 5 nuitées : 2 nuitées offertes	+7 €/m supplément aire	Tarif 5 nuitées : 2 nuitées offertes	+9 €/m supplément aire	Tarif 6 nuitées : 1 nuitée offerte

Les plaisanciers en escale doivent se déclarer et s'acquitter spontanément de leur redevance d'amarrage en se rendant au Bureau du port ou en s'adressant à un agent de port en service sur les pontons dès leur arrivée.

Les redevances portuaires sont payables d'avance à l'entrée de la période de réservation ou de la déclaration d'entrée au port.

Les plaisanciers qui quittent le port sans avoir réglé leur droit d'amarrage se voient expédier une facture, augmentée de frais de facturation fixés à 20,00 € TTC, voire le cas échéant de frais de recherche, fixés à 35,00 € TTC si nous ne disposons pas des coordonnées du propriétaire du navire / skipper (cf. tarifs particuliers).

Les tarifs "Semaine" et "Mensuel" : Ces tarifs sont proposés à titre préférentiel et sont appliqués à la discrétion de l'exploitant, sous réserve de disponibilité et de compatibilité avec l'activité du port. En l'absence d'accord spécifique, le tarif journalier standard reste applicable.

Les tarifs incluent la fourniture d'eau et d'électricité pour les usages courants ainsi que le recouvrement des coûts des prestations réalisées pour la réception et le traitement des déchets.

Le type d'escale et sa durée reste à l'approbation du Bureau du Port.

(*) Tarifs appliqués uniquement au titulaire d'un contrat avec le port.

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026 (Prix TTC)

(1) Les tarifs escale incluent la taxe de séjour et les douches.

(2) Les tarifs s'étendent de midi (jour d'arrivée) à midi, par période de 24h, quelle que soit l'heure de déclaration effective d'arrivée au Bureau du port.

Toute journée commencée est due.

Escale au ponton d'une durée supérieure à 4 heures : **tarif journalier de base.**

Escale au ponton d'une durée inférieure ou égale à 4 heures (escales en journée jusqu'à 18h excluant une nuitée) : **50% du tarif journalier.**

Escale au ponton d'une durée inférieure ou égale à 2 heures : une franchise de redevance peut être appliquée, après demande explicite d'amarrage au Bureau du port. Cette autorisation ne donne pas accès à l'usage des sanitaires et des réseaux d'eau et d'électricité.

Si l'embarquement et le débarquement constituent une opération commerciale, il sera appliqué la facturation mentionnée en partie III.

(3) Le tarif semaine s'applique pour 7 nuits consécutives dans la même saison de tarification.

(4) Le tarif mensuel est calculé de date à date. Ce forfait n'est pas valable sur 2 périodes de tarification différente. Chaque facture s'arrête au dernier jour de chaque période.

(5) Le Forfait hiver s'applique pour 5 mois consécutifs du 1/11 au 1/04 uniquement. Remise de 15% sur le Forfait Hiver accordée aux titulaires d'un **contrat annuel** sur bouée.

TARIFS PARTICULIERS

Multicoques	Coefficient multiplicateur de : 1,5	Emplacement La Feuillade/semi-rigide (à quai ou à couple) (*)	≤ à 5,50 m : 924,50 € De 6,00 m à 6,50 m : 1 199,00 €
Lave-linge (8 kgs) Sèche-linge (8kgs) Dose de lessive	7 € / jeton 7 € / jeton 1€	Bouteille d'eau glacée	1 €
Carte contrôle accès (2 cartes maximum par contrat, non-remboursable en cas de résiliation)	10 €	Location vélo (réservée aux usagers du port, en contrat ponton, bouée ou escale)	2 € / heure
Résidents permanents dans navire (*)	Forfait incluant taxe séjour, douches, eau, électricité : 2290 €/an ou 229€/mois Forfait incluant l'électricité uniquement : facturation au réel + 20€ de location de compteur.		
Frais de facturation/Frais administratifs (hors frais d'huissier et contentieux)			
Non-paiement de la taxe d'amarrage			20 €
Non-paiement de la taxe d'amarrage avec recherche des coordonnées du propriétaire / skipper du navire			35 €
Prélèvement impayé			20 €
Mise en demeure			20 €
Tout constat de présence d'un navire sans droit ni titre peut faire l'objet d'une facturation <u>majorée à 5 fois les prix de l'escale</u> , sans préjudice des suites données à la contravention de grande voirie dressée à son encontre.			
Frais de gestion pour inscription ou maintien sur liste d'attente			20 €
Suspension temporaire de l'usage d'un emplacement « contrat annuel sur ponton »			10% du tarif contrat annuel / année d'absence
Frais de dossier de constitution des AOT économiques			50 € / AOT
Toute opération ou demande de particuliers impliquant la mise à disposition du personnel			54 € HT / heure

Les tarifs incluent la fourniture d'eau et d'électricité pour les usages courants ainsi que le recouvrement des coûts des prestations réalisées pour la réception et le traitement des déchets.

Le type d'escale et sa durée reste à l'approbation du Bureau du Port.

(*) Tarifs appliqués uniquement au titulaire d'un contrat avec le port.

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026 (Prix TTC)

II – BASSIN à Echouage : Tarifs d'amarrage sur mouillage:

Zone des Vallets : Embossage **Zone de Bec Rond : Places utilisables l'été / Tirant d'eau maximum : 1,50m**

CATEGORIES Longueur du navire (Hors-tout)	Location Annuelle (*)	Location Mensuelle Basse saison	Location Mensuelle Moyenne saison
Moins de 5,99 m	647,50 €	62,50 €	78,50 €
De 6,00 m à 6,50 m	862,50 €	84,50 €	97,50 €

CATEGORIES Longueur du navire (Hors-tout)	Location saisonnière du 15/06 au 15/09 (*)	Location saisonnière uniquement du 01/07 au 31/08 Remise de 10%	FORFAIT BEC ROND du 15/06 au 15/09 + PONTON du 15/09 au 15/06 (*) <u>sous réserve</u> <u>de 5 forfaits disponibles/an</u>
De 6.50 m à 6.99 m	547,00€	492,00€	-
De 7,00 m à 7,99 m	718,50€	646,50€	2514,50€
De 8,00 m à 8,99 m	1078,00€	970,00€	3187,00€
De 9,00 m à 9,99 m	1210,00€	1089,00€	3746,50€
De 10,00 m à 10,99 m	1350,00€	1215,00€	4346,50€

Escales: sur les mouillages Embossage / Les Vallets

CATEGORIES Longueur du navire (Hors-tout)	Basse Saison 1/11 – 1/03		Moyenne saison 1/03 – 15/06 et 15/09 – 1/11		Haute saison 15/06 – 15/09	
	Jour	Semaine	Jour	Semaine	Jour	Semaine
Moins de 6,50 m	6 €	30 €	11 €	55 €	14 €	84 €
	-	Tarif 5 nuitées : 2 nuitées offertes	-	Tarif 5 nuitées : 2 nuitées offertes	-	Tarif 6 nuitées : 1 nuitée offerte

Les tarifs incluent la fourniture d'eau et d'électricité pour les usages courants ainsi que le recouvrement des coûts des prestations réalisées pour la réception et le traitement des déchets.

Le type d'escale et sa durée reste à l'approbation du Bureau du Port.

(*) Tarifs appliqués uniquement au titulaire d'un contrat avec le port.

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026 (Prix TTC)

Emplacements à l'évitage « LES VALLETS » (*)

CATEGORIES Longueur du navire (Hors-tout)	Location annuelle (*)
Moins de 4,49 m	272,50€
De 4,50 m à 5,99 m	360,50€
De 6,00 m à 6,99 m	447,50€
De 7,00 m à 7,99 m	552,00€

Pour les mouillages à évitage des VALLETS (amarrage sur une seule bouée), la CCI 22 ne fournit que le corps-mort et le bas de chaîne de 3 mètres. Il appartient au locataire de mettre en place la chaîne montante et la bouée.

Une remise de **15 % sur le « Forfait hiver sur ponton »**, du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, sera accordée à tous les titulaires d'un contrat annuel sur les bouées de la zone des Vallets (embossage et évitage).

Forfait démontage des amarres	42,50 €
Forfait démontage mouillage	85,50 €

III – TRANSPORT DE PASSAGERS

- **NAVIRES A PASSAGERS (sous convention avec le port) :**
0,57 € HT / passager / touché
- **NAVIRES AFFRETES :** Manifestation nautique, grand événement :
2 € HT x Capacité théorique en passagers / touché (hors stationnement – minimum 100€ / touché)
(Ne concerne pas le transport public de passager soumis aux redevances portuaires déclarées au service des Douanes)
- **NUC (navires de plaisance à utilisation commerciale, sauf titulaires d'une convention avec le port) :**
50% du tarif d'escale / touché (hors stationnement)

Les tarifs incluent la fourniture d'eau et d'électricité pour les usages courants ainsi que le recouvrement des coûts des prestations réalisées pour la réception et le traitement des déchets.

Le type d'escale et sa durée reste à l'approbation du Bureau du Port.

(*) Tarifs appliqués uniquement au titulaire d'un contrat avec le port.

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026

IV – Redevance d'occupation des terre-pleins

a) Redevance d'occupation du domaine public :

1- Occupations non constitutives de droits réels :

Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels – emprise brute, non construite	25,92 euros HT par m ² et par an de surface utile*
Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels – emprise brute non construite, <u>de courte durée (<6mois)</u>	28,73 euros HT par m ² et par an de surface utile* ¹
Affichage publicitaire :	100 euros HT par m ² et par an de surface utile*
Manifestations à intérêt privé et/ou à finalité économique	6,12 € TTC par m ² et par jour + refacturation de l'eau et de l'électricité consommées
Manifestations publiques ou associatives à finalité non économique	3,06 € par m ² et par jour + refacturation de l'eau et de l'électricité consommées

Frais de dossiers :

- Frais de dossier A.O.T non constitutifs de droits réels : **100.00 euros** dus à la réception de l'AOT signée

Ces frais ne sont dus que pour les AOT égales ou supérieures à 1 an.

2- Occupations constitutives de droits réels :

Autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels	Montant déterminé sur proposition du candidat à l'occupation d'une emprise – Le montant de la redevance tient compte de la surface utile* occupée, calculée au prorata par mètre carré et par an
---	--

Frais de dossiers :

- Frais de dossier A.O.T constitutifs de droits réels : **500.00 euros** TTC dus à la réception de l'AOT signée

¹ *La surface utile occupée est définie comme la totalité des surfaces bâties et utilisées, y compris les surfaces en étage ou en mezzanine accessibles et affectées à l'activité.

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026

b- Redevance d'occupation du domaine public spécifique au terre-plein de Cannevez

1- Occupations non constitutives de droits réels :

Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels – emprise brute, non construite	4,83 euros HT par m ² et par an de surface utile*
Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels – emprise brute non construite, <u>de courte durée (<6mois)</u>	20,32 euros HT par m ² et par an de surface utile*
Affichage publicitaire	100 euros HT par m ² et par an de surface utile*
Manifestations à intérêt privé et/ou à finalité économique	6,12 euros TTC par m ² et par jour + refacturation de l'eau et de l'électricité consommées.
Manifestations publiques ou associatives à finalité non économique	3,06 euros par m ² et par jour + refacturation de l'eau et de l'électricité consommées
Forfait redevance pour la vente directe des produits de la pêche	442,00 euros HT (octobre à avril) / emplacement < 7,5m ²

2- Occupations constitutives de droits réels :

Autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels	Montant déterminé sur proposition du candidat à l'occupation d'une emprise – Le montant de la redevance tient compte de la surface utile* occupée, calculée au prorata par mètre carré et par an
---	--

Frais de dossiers :

- Frais de dossier A.O.T constitutifs de droits réels : **500.00 euros** TTC dus à la réception de l'AOT signée

c-Modalités de calcul de la redevance pour les bâtiments à étages

La **surface utile occupée** est définie comme l'ensemble des surfaces bâties utilisées dans le cadre de l'activité autorisée, y compris les surfaces situées en étage ou en mezzanine, dès lors qu'elles sont accessibles et effectivement exploitées.

La redevance est calculée **au prorata de la surface utile totale**, avec une modulation selon les niveaux d'occupation comme suit :

- **Rez-de-chaussée (RDC)** : 100 % du tarif de base de la redevance d'occupation.
- **1^{er} étage** : 60 % du tarif de base appliqué à la surface correspondante.
- **2^e étage et suivants** : 40 % du tarif de base appliqué à chaque niveau concerné.

Nota bene : En cas d'absence de déclaration de surfaces en étage ou mezzanine, une régularisation rétroactive de la redevance pourra être appliquée.

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026

b) Tarifs de manutention et aire de carénage :

Manutention des navires par ELEVATEUR et stockage

CATEGORIES Longueur du navire (Hors-tout)	ALLER - RETOUR SUR AIRE DE CARENAGE Opération de carénage incluse		Mise à l'eau ou Mise à terre (**)	Transfert de ber à remorque de remorque à ber de ber à ber de TP à TP (**)	Manutention express 1h Lavage express 1 h
	Forfait 3 jours Stationnement compris	15 jours maximum Hors stationnement			
≤ 6,99 m	155€	205€	102€	61€	76€
7 à 7,99 m	212€	284€	138€	86€	107€
8 à 8,99 m	263€	349€	179€	114€	132€
9 à 9,99 m	315€	427€	217€	138€	159€
10 à 10,99 m	375€	503€	255€	165€	188€
11 à 11,99 m	427€	581€	294€	190€	213€
12 à 12,99 m	484€	659€	333€	217€	242€
13 à 13,99 m	542€	736€	371€	242€	271€
14 à 14,99 m	594€	814€	410€	267€	298€
(*) 15 à 15,99 m	659€	928€	516€	371€	328€
(*) 16 à 16,99 m	767€	1007€	622€	486€	359€
(*) 17 à 17,99 m	879€	1085€	727€	578€	388€
(*) 18 à 18,99 m	1011€	1208€	830€	683€	417€
Opération de carénage hors élévateur (2 jours maxi)		44 €	Remorquage le ¼ heure		30 €
Déchargement mât		44 €	Location Fenwick		80 €/heure
Tenue sur sangle / heure (en plus du tarif de la manutention)		99 €	Location pompe HP		14 €/heure
STATIONNEMENT (1) SUR TERRE PLEIN : 1 mois maximum hors hiver	Du 01/07 au 28/02 (inclus) : 4,06 €/m²/mois		Du 01/03 au 30/06 (inclus): 7,11 €/m²/mois		

(*) Nous consulter - Sous réserve de possibilités techniques.

(**) Navires à coques atypiques nécessitant un temps de manutention supérieur à ½ H : **Tarif x 2**

(1) Au prorata de la période de stationnement – longueurs et largeurs hors-tout

Nota : Réservation minimum 48 heures avant toutes manutentions, sous réserve de disponibilité.

FRAIS DE MANUTENTION D'URGENCE (tarifs applicables en plus des tarifs de manutention et aire de carénage en vigueur) :

- heures de jour : **100 € la 1^{ère} heure +35 €** par heure supplémentaire

- heures de nuit, dimanche ou jours fériés* : **156 € la 1^{ère} heure + 92 €** par heure supplémentaire

* sous réserve de disponibilité des agents de manutention.

LOCATION DE BERS / CALAGE :

Forfait 3 jours : **50 € + 20 €** par jour supplémentaire - Forfait longue durée : **100€ / mois**

NETTOYAGE D'UN EMPLACEMENT SUR L'AIRE DE CARÉNAGE : 92 €

TARIFS PROMOTIONNELS

En cours d'année, des tarifs promotionnels pourront être définis par la C.C.I.22

Forfait manifestations locales.

Forfait tarif groupé avec d'autres ports, organismes ou sociétés privées.

TARIF PROFESSIONNEL pour les réservations de manutention passées par les professionnels (chantiers) avec obligation de convoyer, et d'assurer la mise en place des sangles. La présence du personnel du chantier mandaté est obligatoire lors de la manutention.

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026

Hivernage sur aire technique Du 1^{er} octobre au 28 février inclus

Stationnement sur terre-plein au prorata de la durée + tarif des manutentions (comprenant la mise à terre, la remise à l'eau et l'utilisation de l'aire de carénage) :

CATEGORIES Longueur du navire (Hors-tout)	Aller /Retour Manutentions	Stationnement 3,70 €/m ² /mois (1)
≤ 6,99 m	249€	
7 à 7,99 m	326€	
8 à 8,99 m	392€	
9 à 9,99 m	470€	
10 à 10,99 m	547€	
11 à 11,99 m	624€	
12 à 12,99 m	702€	
13 à 13,99 m	780€	
14 à 14,99 m	856€	
15 à 15,99 m	972€	

(1) Surface du navire en m² = longueur hors tout x largeur hors tout

Les frais de calage et de location de bers certifiés conformes par un agent du service manutention et loués auprès d'un chantier professionnel sont à la charge du propriétaire du navire.

Le tarif de stationnement passe à 7,40 €/m²/mois du 1^{er} mars au 30 juin inclus ainsi que pour les dépassements de durée convenus lors du devis.

Tout navire non autorisé à stationner sur l'aire de carénage ou sur le terre-plein du port fera l'objet d'une facturation majorée à 5 fois le tarif de stationnement et des manutentions sans préjudices des suites données à la contravention de grande voirie dressée pour ces faits (Article 10 du Règlement d'exploitation du Port de St Cast).

Port de Plaisance de Saint-Cast TARIFS 2026

V – Tarifs – contrat de garanties d'usage

Charges annuelles d'exploitation :

CATEGORIES Longueur du navire (Hors-tout)	Charges (par an TTC)
≤ 9.99 mètres	1137,50€
10 à 10.99 mètres	1280,50€
11 à 11.99 mètres	1493,50€
12 à 12.99 mètres	1707,00€
13 à 13.99 mètres	2062,50€
14 à 14.99 mètres	2417,00€
15 à 15.99 mètres	2702,50€
16 à 16.99 mètres	2986,50€
17 à 17.99 mètres	3352,50€
18 à 18.99 mètres	3718,50€
19 à 19.99 mètres	4085,00€
Au-delà	Sur devis

Frais de dossiers : frais applicables dans le cadre d'un transfert de contrat volontaire (hors héritage) : 150€ à régler par le nouveau bénéficiaire à réception du contrat.